

## **CONSTITUTION DU DOSSIER**

- 1- **Fiche de présentation** (Fiche n° 1)
- 2- **Fiche personnelle** - à remplir par les parents (Fiche n°2)
- 3- **Fiche scolaire** - à remplir par le chef d'Établissement ou directeur d'école actuel (uniquement pour les nouveaux candidats) (Fiche n°3)
- 4- **Fiche médicale établie par un médecin spécialiste en médecine sportive** concernant l'aptitude physique du candidat (Fiche n°4)
- 5- **Règlement de la Section Sportive Waterpolo du collège Alain-Fournier** à signer par les parents et le candidat (fiche n°5, 3 pages)
- 6- **OBLIGATOIREMENT** : photocopie des bulletins/livrets scolaires de l'année scolaire en cours

*L'entraînement découverte a lieu :*  
**le mercredi 28 mai 2025 à 13h30 à la piscine Judaïque**  
*Une convocation vous sera adressée.*

**N.B. les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS : mercredi 21 mai 2025**

**Envoi des fichiers au format PDF par courriel à l'adresse suivante :**

**[administration-af@ac-bordeaux.fr](mailto:administration-af@ac-bordeaux.fr)**

## FICHE PERSONNELLE

**NOM :**  
**PRÉNOM :**

**Niveau demandé :**  
6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : (ville, département)  
.....

Adresse des parents : .....  
.....  
.....

Ville : .....

Code postal : .....

N° de téléphone des parents : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....@.....  
*(de façon lisible)*

Profession du père : .....

Profession de la mère : .....

Si licencié en club de sport, indiquer lequel : .....

Pratique en compétition (1) :        oui                    non

Régime demandé :                    DEMI-PENSIONNAIRE (1)                    EXTERNE (1)

Signature des parents

Fiche n°3

**FICHE SCOLAIRE (uniquement pour les nouveaux candidats)**

*Veillez demander au Chef d'Etablissement ou au Directeur d'Ecole d'origine de remplir cette fiche*

**NOM :**

**PRENOM :**

**NOM et Adresse de l'établissement d'origine :**

**-Situation actuelle** : Classe :

LV1 (langue vivante):

LV2 :

**-Orientation** prévue pour l'année scolaire prochaine : classe :

LV1 :

LV2 :

**- Avis du professeur principal ou professeur des écoles :**

*Merci de donner une appréciation par critère*

Attitude en classe :	Capacité d'organisation dans son travail :
Qualité et quantité du travail personnel :	Rapidité d'assimilation :

**Avis du Chef d'Etablissement ou du Directeur d'école :**

Cachet de l'Etablissement et Signature

Fiche n°4

## FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE

A remplir par un médecin spécialiste en médecine sportive et à mettre sous enveloppe fermée à l'attention du Médecin Scolaire, merci de ne pas oublier de noter le nom et prénom de l'enfant

### **FICHE DE CONTROLE MEDICAL EN VUE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE**

Collège ALAIN - FOURNIER 83 rue de Saint Genès 33000 BORDEAUX

<b>NOM:</b>	Discipline: WATER POLO (2 entraînements par semaine) Lundi et Jeudi 15h30/17h15 + 1 entraînement UNSS Mercredi 13h30 à 16h30 <i>les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être légèrement modifiés</i>
<b>Prénom:</b>	
Domicile:	
Date de naissance :	
Antécédents médicaux:	Autre disciplines pratiquées:
Antécédents Chirurgicaux:	
Traitement en cours:	
Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale	
ECG	
Test d'effort de Ruffier-Dickson (30 flexions)	
Examen pulmonaire	
Evaluation de la croissance de la maturation : - Examen morpho statique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen neurologique (latéral, tonus,...)	
Dépistage des troubles auditifs	
Autres (abdomen, etc., ...)	
Bilan des vaccinations	
Conseils diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)	

### **Certificat de non contre-indication :**

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour, Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Et qu'il/elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du WATERPOLO, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date: \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Cachet et signature du Médecin :

## **REGLEMENT DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE WATERPOLO**

Ce document fixe le cadre général de la Section Sportive Water-Polo.

Les élèves de la Section Sportive, comme tous les autres élèves du collège, sont soumis au règlement intérieur du collège.

Art 1 : La Section Sportive est ouverte à tous les élèves volontaires (filles et garçons). L'engagement de l'élève se fait sur un cycle minimum de deux ans.

La Section Sportive s'engage à assurer des entraînements aux élèves sur les créneaux horaires définis sur la base de 2 entraînements par semaine : lundi ou mardi (selon la disponibilité des créneaux) et jeudi de 15h30 à 17h15, plus 1 entraînement minimum avec le club de l'Union Saint-Bruno ou à l'UNSS.

*Les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être légèrement modifiés.*  
Les parents prennent en charge les élèves à la sortie de la piscine, après l'entraînement.

Art 2 : La possession d'une licence sportive Waterpolo est fortement recommandée et l'adhésion à l'UNSS Water-Polo est obligatoire.

Art 3 : Un élève souhaitant s'inscrire à la Section Sportive Water-Polo doit passer une visite médicale avec un médecin du sport avant la remise du dossier d'inscription. Le dossier médical confidentiel sera remis au médecin scolaire.

Art 4 : Les élèves de la Section Sportive ont un **emploi du temps scolaire aménagé** : les horaires de pratique sont inscrits sur le temps scolaire. Aucune heure de cours n'est supprimée.

Art 5 : Les élèves de la Section Sportive s'engagent à **participer aux rencontres des deux fédérations UNSS et FFN et répondre aux différentes convocations et sélections.**

Art 6 : Un élève inscrit à la Section Sportive s'engage à se former en tant que **jeune officiel UNSS**, dans le cadre des entraînements et des compétitions avec la Section Sportive.

Art 7 : **L'école reste la priorité de tout élève.** En cas de difficultés passagères d'ordre scolaire, un dispositif d'aide sera mis en place par le club et/ou par l'établissement pour pallier aux difficultés.

Art 8 : Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section Sportive apparaîtra sur les bulletins semestriels.

*Fiche n°5 (2/3)*

Art 9 : Tout élève qui, par son attitude, son manque de travail ou de sérieux, ne respecte pas le règlement intérieur de la Section Sportive et de l'établissement, sera sanctionné. Il devra, sur un temps d'études, effectuer un travail supplémentaire. Il pourra, de surcroît, en cas de manquements répétés ou d'incivilité grave, être exclu temporairement ou définitivement de la Section Sportive, pendant l'année scolaire.

Dans le cadre où l'élève est écarté de la Section Sportive, sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de la Section Sportive.

En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur pourraient se voir réaffectés dans leur établissement d'origine.

Art 10 : L'entraînement est placé sous la direction des responsables de la Section Sportive qui en déterminent les modalités.

Art 11 : Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard sera notifié et les familles en seront informées.

Art 12 : **Inaptitudes** : Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit auprès des responsables de la Section Sportive et du CPE au préalable quand cela est possible, sinon dès le retour de l'élève. Le certificat médical est obligatoire pour les inaptitudes médicales.

Pour toute dispense de moins d'un mois, l'élève restera à l'entraînement pour travailler son rôle de jeune officiel.

Art 13 : L'admission en Section Sportive induit une **exigence de résultats**. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son collège ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des couleurs de son collège ou de son club en compétition est obligatoire tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS et FFN. Il est néanmoins déterminé, en liaison avec l'athlète afin de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

Mme DOSDAT  
Cheffe d'établissement

M. LEDOUX  
Coordonnateur de la Section  
Sportive Water-Polo



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Alain-Fournier  
Bordeaux

**Dossier de Candidature  
Section Sportive Water-Polo  
Année scolaire 2025-2026**

*Fiche n°5 (3/3)*

Je soussigné, *NOM et Prénom de l'élève* :

.....

certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section Sportive Water-Polo du collège Alain-Fournier.

A....., le.....

Signature de l'élève

Je soussigné, *NOM et Prénom du responsable légal* :

.....

certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section Sportive Water-Polo du collège Alain-Fournier.

A....., le.....

Signature du responsable légal